

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 novembre 2009
(convocation du 26 octobre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Six Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel,
M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude,
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck,
M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCKH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle,
M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime,
Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles,
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert,
M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à cpter de 11 h 40
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel à cpter de 12 h 10
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 50
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. DAVID Yohan à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 12 h 00

M. DELAUX Stéphan à Mme. COLLET Brigitte
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique à cpter à 12 h 15
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 00
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 12 h 15

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Mise en oeuvre d'outils et d'actions de communication - Lot 4
"réalisation de prestations multimédia et audiovisuelles" - Marché n°09049R -
Avenant numéro 1 - Décision - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 22 juin 2007, numéro 2007/0239, la Communauté urbaine de Bordeaux a été autorisée à lancer un marché à bons de commande, relatif à la mise en œuvre d'actions et d'outils de communication, ayant donné lieu à l'attribution de quatre lots distincts. La société « Grand Angle ! », dans le cadre de ce marché global, s'est vu confier le lot 4, portant sur la réalisation de prestations multimédia et audiovisuelles, pour une durée initiale de 1 an, à compter du 4 mars 2008, et reconductible 2 fois. La première période de reconduction actuelle arrive donc à échéance le 03 mars 2010, et la deuxième, le 03 mars 2011.

Le montant minimal, par période, de ce marché est fixé à 30 000 euros HT, soit 35 880 euros TTC, et son montant maximal est de 150 000 euros HT, soit 179 400 euros TTC. Il apparaît aujourd'hui, à mi-année, que ce montant maximum semble trop faible au regard de la quantité de prestations qui va être demandée à Grand Angle, non seulement pour la période actuelle de reconduction, mais également pour la dernière période.

En effet, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite désormais faire réaliser un film à l'occasion des divers événements qu'elle organise, ou auxquels elle participe. Ainsi, les conférences des communes, le lancement de l'observatoire du goût de l'eau, l'inauguration du dernier tronçon aménagé des quais, le lancement de la collecte sélective, le lancement du site sur la thermographie, les journées communautaires - liste non exhaustive - ont fait l'objet de commandes auprès du titulaire de ce marché, pour un montant global de 70 000 euros, à six mois d'échéance de la deuxième période du marché.

Parmi les événements à venir, on peut d'ores et déjà citer la cérémonie des retraités, marquée par le départ d'un Directeur Général Adjoint et d'un Ingénieur, les voeux du Président, et notamment un événement grand public relatif à l'aménagement du Pont Bacalan Bastide, pour lequel un film pédagogique sera tourné sur la conception/réalisation de ce pont levant. Le montant de ces prestations est estimé à 53 000 euros hors taxes.

Outre ces prestations programmées, il est nécessaire d'anticiper les besoins à venir, pour lesquels les commandes restent à ce jour prévues, mais dont les montants demeurent à estimer.

Il vous est ainsi proposé d'augmenter le montant maximum de ce marché, sans pour autant modifier les prix unitaires mentionnés dans le bordereau des prix initial.

L'augmentation globale qui vous est suggérée ne représente, sur la période actuelle et la dernière période qui s'achève au mois de mars 2011, que 13,78 % par rapport à la somme des montants maximum pour les 3 années du contrat (montant maximum initial 450 000 euros HT, montant suite à l'avenant 512 000 euros HT). Cette augmentation ne bouleverse pas l'économie du marché. En effet, Grand Angle avait été choisi selon les critères du moins disant (prix 40%), et de la meilleure offre technique (valeur technique 60%). En valeur, ce pourcentage représente une augmentation de 31 000 euros HT, soit 37 076 euros TTC pour chacune des périodes considérées, soit 62 000 euros hors taxes pour les deux périodes, et 74 152 euros TTC.

Ainsi, le montant maximal du marché, par périodes annuelles restant à courir, s'élèverait à 181 000 euros HT, soit 216 476 euros TTC, jusqu'au 3 mars 2010, puis du 4 mars 2010 au 4 mars 2011, au lieu de 150 000 euros HT, soit 179 400 euros TTC actuellement.

Le projet d'avenant mis au point à cet effet a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est tenue le 21 octobre 2009.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

1 – entériner le projet d'avenant joint en annexe, qui propose d'augmenter le montant maximal du marché avec Grand Angle, pour la période actuelle, et la dernière période,

2- autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant numéro 1 au marché 09049R, relatif au lot 4 intitulé « réalisation de prestations multimédia et audiovisuelles » du marché de mise en œuvre d'actions et d'outils de communication de la Communauté urbaine de Bordeaux,

3- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 6 novembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 NOVEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 20 NOVEMBRE 2009

M. ALAIN CAZABONNE

